



Réactions du CC EOS aux profils des futurs pêcheurs dans le cadre de l'étude prospective "Pêcheurs du futur".

27 septembre 2024

Le Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (CC EOS) se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de donner son avis sur le projet "Pêcheurs du futur", et en particulier sur les différents profils des futurs pêcheurs. Bien que nous reconnaissons les efforts déployés pour relever les défis et saisir les opportunités qui se présentent à l'industrie de la pêche, nous avons plusieurs inquiétudes quant à l'orientation et à la faisabilité des résultats du projet. Notre réponse vise à évaluer de manière critique les hypothèses, les lacunes et la vision globale exposée dans les profils, en particulier en ce qui concerne les réalités du secteur de la pêche commerciale dans les eaux occidentales septentrionales.

La première remarque est que les profils mettent fortement l'accent sur la composante pêche de la profession, mais négligent un aspect crucial : les rôles administratifs et de gestion que les pêcheurs doivent de plus en plus remplir. Avec l'essor de l'automatisation, de l'IA et des technologies de travail à distance, des questions se posent sur la manière dont ces développements s'intégreront dans les responsabilités quotidiennes des pêcheurs. Si l'automatisation à bord peut faciliter certaines tâches, elle n'éliminera pas la nécessité d'une intervention humaine, en particulier pour des tâches telles que l'identification des espèces. Le recours à la collecte de données à distance et aux systèmes automatisés pourrait exacerber la complexité du travail au lieu de la simplifier.

Le projet semble suggérer que les progrès technologiques faciliteront la vie des pêcheurs, mais il s'agit là d'une vision trop simpliste. Le CC EOS souligne que ces innovations pourraient entraîner des coûts supplémentaires, notamment la nécessité d'investir dans de nouveaux navires ou équipements. Compte tenu des difficultés financières actuelles du secteur, de nombreux pêcheurs pourraient choisir de quitter le secteur plutôt que d'adopter des technologies coûteuses et complexes. L'introduction de nouvelles technologies peut également soulever des questions non résolues en matière de sécurité et de capacité.

Une lacune importante dans les profils est le manque de reconnaissance du rôle des organisations de producteurs (OP) dans la commercialisation et la négociation des prix. Le projet suggère que les pêcheurs devraient assumer eux-mêmes ces responsabilités, ce qui est à la fois irréaliste et contre-productif. La commercialisation, en particulier sur le marché mondial concurrentiel d'aujourd'hui, nécessite une expertise et des ressources spécifiques. Il n'est pas possible d'attendre des pêcheurs qu'ils commercialisent efficacement leurs produits ou qu'ils négocient les prix tout en gérant les exigences quotidiennes des opérations de pêche. Ces tâches requièrent une attention spécialisée à plein temps que les pêcheurs ne peuvent tout simplement pas fournir en plus de leurs tâches principales.

Une autre préoccupation concerne l'hypothèse selon laquelle il y aura suffisamment de main-d'œuvre pour soutenir la dépendance accrue à l'égard de la technologie, de la collecte et du traitement des données. Les profils envisagent un avenir où la prise de décision fondée sur les données est au cœur des opérations de pêche, mais le CC EOS doute qu'il y ait suffisamment



de personnel qualifié pour gérer ces tâches. La collecte, le traitement et l'analyse des données requièrent des compétences spécifiques qui ne sont pas forcément disponibles au sein de la main-d'œuvre existante. Sans ressources humaines suffisantes, la vision du projet d'une industrie de la pêche axée sur la technologie a peu de chances de se concrétiser.

L'une des hypothèses les plus problématiques du projet est l'idée qu'un cadre unique pourrait être créé pour englober tous les États membres de l'UE actifs dans le domaine de la pêche. Le CC estime que cela n'est pas réalisable en raison des grandes différences entre les pratiques, les réglementations et les capacités nationales et locales au sein de l'UE. Les communautés de pêcheurs des différentes régions sont confrontées à des défis uniques, et une approche unique ne permettrait pas de répondre aux besoins spécifiques des différents États membres. Les scénarios et profils futurs devraient être flexibles pour refléter ces nuances nationales et régionales afin de garantir leur pertinence et leur praticité.

Le CC EOS identifie une limitation clé dans l'utilisation de seulement deux grandes catégories de profil, « à grande échelle » et « à petite échelle », comme base de référence pour ce projet. Ces catégories ne reflètent pas fidèlement la diversité des types de navires et des pratiques de pêche dans les pêcheries européennes. Une grande partie de la flotte européenne est constituée de navires de plus de 12 m et de moins de 24 m, ce qui inclut des profils très variés. Par exemple, un navire de 12,1 m ne devrait pas être regroupé dans la même catégorie qu'un navire de plus de 24 m. Bien que de grandes entreprises opèrent dans les pêcheries européennes, de nombreux navires de 12 à 24 m appartiennent à des familles, la plupart d'entre elles ne possédant qu'un seul navire. Les descriptions des projets ne tiennent pas compte de cette distinction, négligeant ainsi une partie importante des communautés de pêcheurs côtiers européens. Une approche plus inclusive est nécessaire pour s'assurer que le projet représente mieux le spectre complet de l'industrie européenne de la pêche.

Les profils attendent également des pêcheurs qu'ils s'engagent dans le marketing numérique et la promotion des produits artisanaux dans les médias sociaux, ce qui n'est pas réaliste. Cette attente ne tient pas compte du temps et des ressources limités dont disposent les pêcheurs. Le marketing est un travail à temps plein qui exige des compétences spécialisées, et il n'est pas possible d'attendre des pêcheurs qu'ils gèrent leur propre présence numérique en plus de leurs autres responsabilités. De telles hypothèses ne tiennent pas compte des contraintes logistiques et temporelles des activités de pêche.

Le CC EOS recommande que si l'objectif du projet est d'influencer les politiques futures et d'encourager la DG MARE à développer des solutions, alors les profils doivent se concentrer davantage sur les changements législatifs nécessaires pour atteindre les scénarios les plus favorables. Le projet devrait inclure des recommandations pour les décideurs politiques sur la façon d'adapter la législation pour soutenir les scénarios futurs proposés ou pour atténuer les résultats négatifs potentiels. Par exemple, quelles nouvelles réglementations ou incitations seraient nécessaires pour garantir que les avancées technologiques envisagées dans les profils soient accessibles, abordables et sûres pour les pêcheurs ?

Dans le scénario 3, le concept de diversification dans l'économie bleue est introduit comme une option de repli pour les pêcheurs si la pêche traditionnelle devient non viable. Toutefois, les profils n'abordent pas la question cruciale des compétences et de la formation. La transition



vers un nouveau rôle dans l'économie bleue nécessite un investissement important dans l'éducation et la formation, ce qui n'est pas pris en compte dans le cadre actuel. En l'absence d'une voie claire pour l'acquisition des compétences nécessaires, ce scénario reste spéculatif.

En outre, le CC EOS estime que le projet ne tient pas compte d'un scénario critique qui pourrait voir le jour dans un avenir proche. À l'heure actuelle, les flottes de pays non européens, comme la Chine et la Russie, remplacent de plus en plus les flottes européennes dans des zones de pêche clés de l'Atlantique (en particulier en Afrique), ainsi que dans l'océan Indien et l'océan Pacifique. L'absence d'une stratégie politique européenne bien définie crée des défis économiques importants pour la flotte de pêche européenne, ce qui conduit de nombreux opérateurs à se retirer du secteur, soit en démolissant des navires, soit en les vendant à des pays tiers. Cette situation contribue à une dépendance croissante à l'égard des produits de la pêche importés de régions où les flottes n'adhèrent pas nécessairement aux mêmes normes de durabilité et de bonnes pratiques que celles défendues par l'UE. En outre, dans certains cas, ces importations peuvent être liées à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), ce qui constitue un risque supplémentaire pour la durabilité à long terme des pêcheries mondiales. Ces facteurs devraient être intégrés dans le projet « Pêcheurs du futur » afin de garantir une approche globale et prospective.

Enfin, le CC EOS estime qu'il est essentiel d'ancrer ces scénarios futurs dans le cadre législatif et réglementaire actuel. Une analyse approfondie des scénarios réalisables dans le cadre des lois existantes et de ceux qui nécessiteraient des changements politiques importants est nécessaire pour rendre le projet plus réaliste. Sans cette base, les profils risquent de devenir trop ambitieux et déconnectés des aspects pratiques de l'industrie.

En conclusion, si l'étude prospective " Pêcheurs du futur " offre une perspective intéressante sur l'évolution potentielle du secteur de la pêche, elle ignore des rôles administratifs et commerciaux importants et suppose des capacités irréalistes en matière d'adoption des technologies et de préparation de la main-d'œuvre. Pour être vraiment efficace, le projet doit aligner ses scénarios sur le cadre réglementaire actuel, tenir compte de la diversité des États membres de l'UE et proposer des recommandations législatives et politiques concrètes. Ce n'est qu'à cette condition qu'il pourra fournir des informations utiles et une feuille de route viable pour l'avenir du secteur de la pêche.